

lès en le conjurant de les éviter? L'hypothèse, dans laquelle le Gouvernement de Sa Majesté Sarde n'aurait eu à compter sur ses seules forces, se développe en quelque sorte d'elle-même, et il me serait pénible de l'oxy appesantir. Je me borne donc à vous dire, de la part de l'Empereur, que nous ne consentirions à aucun prix à assumer la responsabilité d'une pareille situation. Quelles que soient ses sympathies pour l'Italie et notamment pour la Sardaigne qui a mêlé son sang au nôtre, Sa Majesté n'hésiterait pas à témoigner de sa ferme et irrévocable résolution de prendre les intérêts de la France pour guide unique de sa conduite.

Comme je l'ai dit à M. le comte de Persigny, dissiper les illusions dangereuses, ce n'est pas restreindre abusivement l'usage que la Sardaigne et l'Italie peuvent vouloir faire de la liberté que nous nous honorons toujours de les avoir aidées à conquérir, et que constatant, en définitive, les dernières déclarations que le Gouvernement de l'Empereur a obtenues de la Cour de Vienne; c'est simplement, je le répète, revendiquer l'indépendance de notre politique et la mettre à l'abri de complications que nous n'aurons pas à dénouer, si nos conseils ont été impuissants à les prévenir.

Je ne terminerai pas cette dépêche, Monsieur le baron, sans vous dire quelques mots de la Savoie et du comté de Nice. Le Gouvernement de l'Empereur a regretté la discussion prématurée et inopportune dont cette question a été l'objet de la part des journaux; mais il ne saurait pas la prendre pour l'expression d'une opinion qui se fortifie chaque jour et avec laquelle il lui faut compter. Des traditions historiques qu'il est inutile de rappeler ont accrédité l'idée que la formation d'un Etat plus puissant au pied des Alpes serait défavorable à nos intérêts, et, bien que dans la combinaison développée dans cette dépêche l'annexion de tous les Etats de l'Italie centrale à la Sardaigne ne fut complète, il est certain qu'au point de vue des relations extérieures elle équivaudrait en réalité à un résultat analogue. Les mêmes prévisions, si éloignées qu'elles soient assurément, réclament les mêmes garanties; et la possession de la Savoie et du comté de Nice, sauf les intérêts de la Suisse, que nous désirons toujours prendre en considération, se présente aussi à nous, dans cette hypothèse, comme une nécessité géographique pour la sûreté de nos frontières.

Vous devrez donc appeler sur ce point l'attention de M. le comte de Cavour, mais vous lui déclarerez en même temps que nous ne voulons pas contraindre la volonté des populations, et que le Gouvernement de l'Empereur, en outre, ne manquerait pas, lorsque le moment lui paraîtrait venu, de consulter préalablement les grandes puissances de l'Europe, afin de prévenir une fausse interprétation des raisons qui dirigeraient sa conduite.

Vous voudrez bien lire cette dépêche à M. le comte de Cavour et lui en remettre une copie.

THOUVENEL.

A M. le comte de Persigny, ambassadeur de France à Londres.

Paris, le 24 février 1860.

Monsieur le comte,

J'ai déjà eu l'honneur de vous transmettre les deux dépêches que M. le comte de Rechberg a adressées à M. le prince de Metternich, et qui contiennent la réponse du Cabinet de Vienne aux explications dont l'Empereur m'avait ordonné d'accompagner la communication des propositions émanées du gouvernement de Sa Majesté Britannique. Je me suis abstenu de revenir avec M. l'ambassadeur d'Autriche sur des appréciations dont je ne conteste en aucune façon la sincérité, mais qui s'écarteraient trop de notre manière de voir pour qu'il soit utile de les rectifier. J'ai préféré rendre tout de suite hommage aux sentiments de modération qui ont animé M. le comte de Rechberg, voulant bien reproduire les termes mêmes que j'avais employés, il a déclaré que, « s'il déplorait la divergence d'opinion de nos deux cours sur la valeur pratique de la combinaison suggérée par lord John Russell, il s'associait cependant à l'espoir dont je m'étais fait l'interprète en établissant que, si la différence des principes pouvait et quelquefois devait conduire à des appréciations différentes, il n'était pas nécessaire qu'il en résultât, lorsque l'honneur était sauf des deux parts, des conflits désastreux et si éloignés des intentions de la France et de l'Autriche. »

Bien qu'elle soit jointe à l'assurance que l'Autriche tiendra compte des motifs qui commandent aux deux puissances de s'abstenir d'une intervention armée dans l'Italie centrale, cette déclaration, je le reconnais, exclut toute adhésion de la part du Cabinet de Vienne à l'usage que nous pouvons faire de la latitude qu'il nous concède; mais il en ressort, et je l'ai fait observer à M. le prince de Metternich, qui n'a rien objecté à la justesse de mon raisonnement, que le Gouvernement de l'Empereur a maintenu la faculté d'examiner la quatrième des propositions du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique; il peut notamment, avec une liberté qu'il ne possède pas au même degré avant l'échange de ces explications, discuter le mode de solution qu'elle implique.

Cette solution se concilie avec les principes qui forment la base de nos institutions, et, comme j'aurais l'honneur de vous l'écrire le 30 du mois dernier, nous ne serions pas fondés à en contester l'efficacité dans leur application à d'autres pays. Nous reconnaissons, d'autre part, que le vœu des populations s'est manifesté dans les affaires d'Italie avec une grande autorité, et c'est ce vœu que nous avons nous-mêmes pris en considération quand nous avons loyalement fait connaître à l'Autriche les difficultés, insurmontables à nos yeux, que rencontrerait l'exécution littérale des stipulations de Villafranca et de Zurich.

Quel est dans cet état de choses, le but, ou plutôt quel serait le résultat de la proposition du Cabinet de Londres? De provoquer une nouvelle expression de ce vœu avec l'assentiment de la France et de l'Angleterre, de telle manière que cette manifestation recevrait, de l'adhésion préalable de ces deux puissances, une force en quelque sorte régulière et légale. Le Gouvernement de l'Empereur a mûrement examiné la situation qui lui serait faite dans cette éventualité et il est demeuré convaincu qu'il ne réussirait à dégager sa responsabilité morale que si le principe du suffrage universel, qui constitue sa propre légitimité, devenait aussi le fondement du nouvel ordre de choses en Italie. Sur un tout autre terrain, la participation de la France serait une inconscience manifeste à laquelle son Gouvernement ne peut s'exposer. Or, ce que nous sommes obligés de considérer comme une nécessité absolue, l'Angleterre, sans s'opposer à ce que les Gouvernements de fait établis en Italie centrale le reconnaissent également, s'abstient de leur conseiller. Nous savons, en outre, que ces Gouvernements ne se prêterait qu'avec une sorte de répugnance à une manifestation nouvelle qu'ils jugent inutile et de nature à mettre en suspicion la valeur et la sincérité des manifestations précédentes.

Les considérations que je viens d'indiquer nous placent dans la nécessité de peser avec soin les conséquences auxquelles peut nous conduire notre acquiescement sans réserve à la proposition de l'Angleterre. A nos yeux, un certain mode peut seul avoir la propriété de substituer un principe nouveau de stabilité et d'ordre à un autre principe consacré par le temps et le respect des peuples; mais si nous avons le droit et le devoir de revendiquer pour nous-mêmes le libre exercice de nos doctrines, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'imposer à d'autres, et nous tenons au contraire pour un devoir non moins impérieux de leur laisser la liberté comme la responsabilité de leurs propres opinions et de leurs actes.

J'ajouterai, Monsieur le comte, que l'entente que nous avons le vif désir de maintenir entre nous et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique ne saurait cependant nous empêcher de constater que les positions respectives ne sont pas exactement les mêmes. En effet, le cours des événements l'an dernier, nous a mis dans la nécessité de soutenir le poids d'une guerre. L'Angleterre a pu, au contraire, sans nuire à ses intérêts, demeurer dans une situation expectante.

A Dieu ne plaise que je prétende que l'Angleterre doive se montrer indifférente aux résultats heureux ou malheureux de l'expérience à laquelle elle nous invite à nous associer! mais je ne dirai rien que de conforme à la nature des choses en admettant que si cette expérience venait soit à échouer en Italie même, soit à provoquer une crise européenne, l'Angleterre serait toujours maîtresse de se renfermer dans un rôle de simple observation. Cette tâche, assurément, serait moins facile à la France, et nous avons le droit, sans vouloir nous opposer aux vœux de l'Italie cen-

trale, ni encore moins dicter une solution en ne consultant que nos convenances, nous avons le droit, dis-je, de nous préoccuper, beaucoup moins que l'Angleterre n'a besoin de le faire, des éléments d'ordre intérieur et de paix extérieure contenus dans les diverses solutions à donner au grand problème qui tient aujourd'hui les esprits en suspens.

Le gouvernement de l'Empereur, Monsieur le comte, au nom des services qu'il a rendus, comme au nom d'intérêts qui ne lui sont pas exclusivement personnels, croit avoir qualité pour faire entendre quelques conseils à la Sardaigne, et sa loyauté lui commande de préciser, à quelque sorte, la mesure de l'appui qu'il lui serait possible de prêter à telle ou telle combinaison.

Les illusions, en matière aussi grave, seraient dangereuses pour l'Italie et compromettantes pour la France; les dissiper, ce n'est donc pas vouloir contraindre la liberté de l'Italie, c'est simplement revendiquer celle de la France et dégager préalablement son action en prévision d'éventualités dans lesquelles ses intérêts lui prescriraient inévitablement de se tenir à l'écart de complications qu'elle aurait vainement voulu épargner à une nation amie.

Le Gouvernement de l'Empereur juge donc nécessaire de s'expliquer en toute franchise avec le Cabinet de Turin, d'appeler sa plus sérieuse attention sur les conséquences de la conduite qu'il sera d'ailleurs le maître d'adopter, et de lui laisser en quelque sorte le choix entre les deux systèmes. C'est dans ce but que j'adresse à M. le baron de Falleyrand la dépêche dont vous trouverez ci-joint la copie, et que je vous autorise à lire à lord J. Russell en même temps que celle-ci.

Agréez, etc.

THOUVENEL.

Le *Moniteur* d'hier mardi contient, dans sa partie non-officielle, une note ainsi conçue:

« Quelques journaux allemands opposent à la réduction de l'armée annoncée dans le discours de l'Empereur le décret qui crée trois nouveaux régiments d'artillerie.

» En se rendant un compte plus exact des conséquences de ce décret, ces journaux auraient compris que si le nombre des régiments est augmenté, celui des batteries dans chaque régiment se trouve diminué, de telle sorte que le nombre total des batteries d'artillerie a éprouvé une réduction.

Il se confirme que l'émission des obligations de chemin de fer, pour l'année 1860, est indéfiniment ajournée. La Banque de France, suivant le système des années précédentes, avancerait aux Compagnies les sommes nécessaires à la continuation de leurs travaux jusqu'à l'époque probablement éloignée de l'année, où l'émission des obligations serait décidée et aurait lieu par souscription publique.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La fête équestre donnée au profit de M. Ch. Vanderheyden a réuni une nombreuse assemblée et obtenu tout le succès possible. On comprend l'attrait qu'offrirait la composition du programme : les artistes de M. F. Lalanne devaient exécuter leurs exercices les plus remarquables, et les jeunes gens, organisateurs de cette soirée qui avait pour but de soulager l'infortune, nous promettaient plusieurs bonnes surprises. Aussi, bien avant l'heure de la représentation, la salle était littéralement envahie; nous n'avons pas souvenir d'un pareil empressement.

Tous les écuyers, dans la première partie, ont reçu de nombreux témoignages du plaisir que le public éprouve toujours à les revoir; ces applaudissements mérités ont été la récompense de la hardiesse et de l'adresse dont ces artistes ont fait preuve.

La Société Chorale, qui a bien voulu prêter

son concours, a fait entendre deux chœurs dont l'exécution a été fort applaudie.

Les deux opérettes, débitées avec beaucoup d'aplomb, ont assez bien réussi, sauf quelques longueurs.

Dans la seconde partie du programme, la *Surprise équestre*, ménagée par un amateur, a obtenu un succès complet. Les dispositions ne manquent pas à l'auteur de cette véritable surprise; il a fait preuve du plus grand sang-froid, et le travail du magnifique cheval dressé en liberté a provoqué les applaudissements, à plusieurs reprises.

Les évolutions équestres et le carrousel ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble; aussi, nos jeunes cavaliers ont obtenu un succès bien mérité.

Le jeu de barres, qui offrait quelque danger, nous a donné une nouvelle preuve de l'adresse remarquable des trois amateurs qui y ont pris part. Cet exercice a été parfaitement exécuté et nos trois cavaliers fort applaudis.

L'excellente charge des *gentlemen-riders* se rendant aux courses d'Epsom, a fait le plus grand plaisir. Nos gentlemen ont été reçus avec tout l'accueil qu'ils méritaient.

La séance s'est terminée par le fameux *coup de canon*. On a beaucoup applaudi, on a même acclamé l'amateur-canon.

En somme, la représentation a été satisfaisante; tous, artistes et amateurs, méritent des éloges. Toute la soirée a rendu hommage à M. Lalanne qui a contribué pour sa part au succès de cette soirée.

Le généreux dévouement de nos jeunes gens a donc produit tout ce qu'on devait en attendre: du plaisir pour tous et une recette magnifique.

On annonce pour demain une dernière représentation au cirque de M. F. Lalanne.

Si nous en jugeons par les dispositions prises par la direction, cette soirée ne peut manquer d'attirer un grand nombre de spectateurs.

Résultats des opérations du tirage de la classe de 1859.

|  |     |
|--|-----|
| Nombre d'inscrits . . . . .                      | 357 |
| L'effectif qui précède se subdivise comme suit : |     |
| Roubaix . . . . .                                | 210 |
| Croix . . . . .                                  | 17  |
| Wasquehal . . . . .                              | 17  |
| Wattrelos . . . . .                              | 63  |
| Total . . . . .                                  | 357 |

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 4 mars 1860.

Sommes versées par 64 déposants dont 4 nouveaux . . . . . fr. 6,264 »  
29 demandes en remboursement. 7,734 43

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Louis Scriépel et Achille Wibaux, directeurs.

C'est le lundi 12 mars que doit commencer, à Saint-Omer, la vente de la bibliothèque de feu M. Taffin de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie. Nous avons sous les yeux le catalogue de cette vente importante, et nous pouvons assurer que les bons livres, les éditions rares et précieuses n'y manqueront pas.

tion, Matuschka avait fait placer un piano dans ce salon dès le jour de leur arrivée à Neustadt. Il restait donc à la comtesse la douceur de confier à son art favori les plaintes et les souffrances de son âme.

Le piano était ouvert et un cahier de musique placé sur le pupitre. Quand le regard de la comtesse s'y fixa, ses yeux étincelèrent d'une flamme plus vive.

— Je vais chanter! s'écria-t-elle avec un sourire étrange; on dit que l'empereur aime beaucoup la musique, surtout celle des opéras de Gluck.

Elle s'assit au piano et feuilleta le cahier de musique.

— *Orphée et Eurydice*, dit-elle à voix basse. C'est la musique favorite de l'empereur, à ce que m'a dit la signora Bernasconi. Oh! si je savais quel est son air de prédilection!

Elle se remit à feuilleter, tout en jouant par-ci par-là quelques mesures avec la main droite ou en chantant à demi-voix la mélodie de quelque air. Peu à peu ses traits fiers et graves prirent une expression plus douce; elle parut oublier son chagrin et ses souffrances, et s'abandonna tout entière à l'impression que produisait sur son âme cette musique si belle, si sublime.

Elle venait de parcourir plusieurs pages d'un regard rapide, lorsque, posant ses deux mains sur les touches, elle se mit à jouer ces phrases courtes, simples, plaintives, entrecoupées, pour ainsi dire, de larmes et de sanglots, par lesquelles Gluck prélude à l'air d'*Orphée*: *Che fa o senza Eurydice!* à cet air si plein de douleur et de volupté, d'amour et de plaintes touchantes.

Puis, de toute l'étendue de sa voix puissante,

elle chanta: *Che fare senza Eurydice!* Et plus elle chantait, plus son visage rayonnait de joie et d'enthousiasme. Détachée du présent, elle s'absorbait dans l'art et y goûtait les consolations les plus saintes et les jouissances les plus délicieuses.

La porte s'ouvrit doucement derrière elle; elle ne l'entendit point. L'empereur parut sur le seuil, suivi de Matuschka. Elle ne s'en aperçut pas non plus; elle continuait de chanter, et son chant retentissait dans le silence de la pièce comme un céleste hymne d'amour.

L'empereur s'était arrêté un moment pour écouter. Sa physionomie, d'abord railleuse et souriante, avait pris une expression sérieuse dès qu'il avait reconnu cette musique. D'un geste impérieux, il congédia la femme de chambre et referma la porte derrière elle avec une extrême précaution.

IV

L'EMPEREUR ET LA POLONAISE.

La comtesse chantait toujours, sans entendre l'empereur qui s'approchait, l'épais tapis amortissant le bruit de ses pas.

Debout au milieu de la pièce, la main droite appuyée sur la table, Joseph écoutait, et l'émotion se peignait de plus en plus sur sa physionomie, et l'état de ses grands yeux bleus allait s'adoucissant.

C'est qu'aussi les accents de la comtesse devenaient de plus en plus passionnés. de plus en plus saisissants; sa voix, tout à l'heure si forte et si sonore, parut tout à coup étouffée par les soupirs et par les larmes; ses doigts quittèrent

les touches, sa tête s'inclina avec mélancolie, et, s'appuyant le front sur son cahier de musique, elle pleura amèrement.

Une larme brillait aussi dans l'œil de l'empereur; mais il la sécha d'un air contrarié et s'approcha rapidement de la chanteuse.

— Madame la comtesse, dit-il d'une voix douce et attendrie, j'ai bien pu me permettre d'écouter votre chant, mais Dieu seul a le droit de voir vos larmes.

Elle tressaillit, se leva brusquement et tourna son visage vers l'empereur.

— Quoi! c'est vous! s'écria-t-elle. La comtesse Wielopolska et la dame qui m'a jeté un si beau bouquet et qui a chanté au concert, ne sont qu'une seule et même personne! Je vous remercie de m'avoir fait enfin vous rencontrer, car je vous ai cherchée, je l'avoue sans peine.

— Oh! Votre Majesté m'a cherchée! dit la comtesse avec un sourire mélaconque; c'est-à-dire que Votre Majesté est toujours prête à consoler le malheur et à compatir à la souffrance.

— Vous avez donc besoin de consolations? demanda vivement Joseph.

— Sire, je suis Polonoise.

— Et la famille Wielopolski est une des plus riches et des plus considérées de la Pologne.

— Les soldats russes ont brûlé nos châteaux, ravagé nos champs et traîné en Sibérie ceux de nos paysans qu'ils n'ont pas égorgés ou fait érir par le knout.

— Si je ne me trompe, un comte Wielopolski était favori du roi de Pologne; reprit l'empereur, dont les yeux s'étaient voilés.

— C'était mon mari, sire, répondit-elle gravement. Il croyait à la fidélité du roi, à son pays et à son peuple; reconnaissant son erreur, il

s'est donné la mort dans la Vistule, et son corps n'a pas été retrouvé.

— Pauvre comtesse! Et n'aviez-vous point d'autres parents?

— Sire, j'avais encore mon père et trois frères.

— Vous ne les avez plus?

— Non, sire; mes trois frères ont péri sur le champ de bataille de Bar; mon père a été exilé en Sibérie, et Dieu veuille qu'il soit mort aussi!

L'empereur lui tendit les deux mains avec un regard d'une merveilleuse expression de douleur.

— Je vous remercie d'avoir songé à moi dans votre infortune, dit-il avec douceur. Faites-moi connaître vos plans pour l'avenir, que je sache en quoi je puis vous être utile.

— Sire, je n'ai pas de plans. La vie m'apparaît si sombre, que je ferais bien les yeux pour ne pas la voir; mais...

— Mais?

— Mais alors, sire, je ne verrais plus non plus celui qui a promis à ma patrie secours et appui! s'écria-t-elle avec exaltation, en tombant à genoux et en élevant ses mains jointes vers l'empereur d'un air suppliant.

Joseph se pencha vers elle et lui tendit la main.

— Relevez-vous, comtesse, dit-il avec bienveillance. Il ne s'agit pas de votre beauté de s'humilier devant moi.

— Oh! sire, laissez-moi à genoux! s'écria-t-elle fondant en larmes. Laissez-moi implorer dans cette attitude votre grâce et votre pitié, non pas pour moi, mais pour ma patrie...

La comtesse s'arrêta un instant pour donner un libre cours à ses larmes, puis elle reprit:

(La suite au prochain numéro).